

ATTRIBUTION D'UN PRÊT D'HONNEUR

VU la délibération en date du 11 décembre 2009 décidant l'attribution de prêts d'honneur aux étudiants et fixant les critères d'attribution,

VU la demande de prêt d'honneur reçue en mairie,

CONSIDERANT que ce dossier répond aux critères fixés par délibération en date du 11 décembre 2009,

VU l'avis favorable de la commission « Administration Générale - Personnel - Sécurité / Quartiers - Environnement - Communication - Jumelages » en date du 9 octobre 2019,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSE, Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

DECIDE d'accorder :

- un prêt de 1 500 €, à [REDACTED] (29), et domicilié [REDACTED] LANDIVISIAU,

DIT que la dépense sera imputée sur les crédits prévus au budget.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 18 octobre 2019.

Le Maire,
Laurence CLAISSE.



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le 21 OCT. 2019

Et de la publication, le 21 OCT. 2019

Fait à Landivisiau, le 21 OCT. 2019

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL